agenzia fides
Fondata nel 1927
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
http://www.fides.org

EUROPE/ITALIE - Les droits des réfugiés et des demandeurs d'asile doivent être respectés

Rome (Agence Fides) – « Les droits des réfugiés et des demandeurs d'asile doivent être respectés. S'ils ont le droit de fuir pour sauver leur vie, il devrait leur être également reconnu le droit d'accéder au pays d'arrivée. En outre, doivent être appliqués et encore étendus les autres droits de protection, ainsi que le droit à la libre circulation et le droit au travail. Les gouvernements ont la responsabilité de protéger ceux qui fuient la violence, les persécutions et les discriminations ». C'est ce qu'a rappelé S.Em. le Cardinal Antonio Maria Vegliò, Président du Conseil pontifical pour la Pastorale des Migrants et des personnes en déplacement, dans son intervention prononcée dans le cadre de la Veillée de prière en mémoire des victimes des voyages en direction de l'Europe qui a eu lieu à Rome, en la Basilique Sainte Marie en Transtevere jeudi 21 juin. La veillée était organisée par la Communauté de San Egidio, par l'Association italienne Centre Astalli, par la Fédération des églises évangéliques en Italie, par la Fondation Migrantes, par Caritas Italie et par les ACLI avec la participation de communautés et associations d'immigrés, de réfugiés, d'organisations de bénévolat, de représentants œcuménique et de parents des victimes.
« Au cours de la seule année dernière, environ 2.000 personnes ont trouvé la mort au cours de la traversée de la Méditerranée » a rappelé le Cardinal, invitant à s'interroger sur les motifs qui conduisent tant de personnes à quitter leur pays en s'exposant à de graves risques : « Il s'agit de personnes qui cherchent désespérément à atteindre un autre pays parce qu'elles fuient les persécutions, les violations des droits humains, la guerre civile ou simplement parce qu'elles sont à la recherche de meilleures opportunités économiques afin de pourvoir aux besoins de leurs familles ».
Le Cardinal a également noté que « de nombreux gouvernements ont répondu à l'arrivée des réfugiés et des demandeurs d'asile par des politiques restrictives, abaissant les standards humanitaires dans le but de rendre plus difficile l'entrée… Le rapatriement est parfois justifié comme stratégie pour combattre l'immigration irrégulière. En réalité, cette mesure bloque l'entrée dans le pays des demandeurs d'asile. En outre, peu de chose est fait afin de réduire le nombre des demandeurs d'asile et pour en diminuer la rétention malgré les normes en vigueur en matière de droits humains. Tout cela appartient à une politique de dissuasion. En effet, la présence des demandeurs d'asile et des réfugiés est affrontée comme un problème au lieu de considérer les raisons pour lesquelles ils quittent leur propre pays. Ceci va de paire avec une fermeture toujours plus grande de la part de l'opinion publique, ce qui a des conséquences négatives sur les politiques en matière de refuge ».
En tant que communauté chrétienne, sachant que l'Evangile est un message de réconfort et d'espérance, et que Jésus s'identifie avec ceux qui souffrent la pauvreté, la privation et l'injustice, nous sommes appelés à faire preuve de solidarité dans la charité, c'est-à-dire à pratiquer les « œuvres de miséricorde » a exhorté le Cardinal Vegliò : « Si nous voulons nous unir à Jésus, nous devons commencer par nous unir à ceux qui sont aux marges de la société afin de partager leur situation ». (SL) (Agence Fides 22/06/2012)

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it